



Barème honoraires

Mis à jour le 1^{er} août 2022

TVA en vigueur : 20 %

HONORAIRES TRANSACTION HABITATION

| Montant de la transaction | Taux d'honoraires |
|--|--------------------------|
| <i>Inférieur à 100 000 € inclus</i> | 8 % TTC |
| <i>Compris entre 100 001 € et 300 000 € inclus</i> | 7 % TTC |
| <i>Compris entre 300 001 € et 600 000 € inclus</i> | 6 % TTC |
| <i>Compris entre 600 001 € et 1 000 000 € inclus</i> | 5 % TTC |
| <i>Supérieur à 1 000 001 € inclus</i> | 4 % TTC |

Tranches non cumulatives

Honoraires à la charge de l'acquéreur, dus en cas de signature d'un acte authentique chez le notaire.

Dans le cadre de la signature d'un mandat avec clause d'exclusivité, l'absence de présentation d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisé par un conseiller BLG PATRIMOINE, entrainera une remise d'honoraire de 10 % après 30 jours, 20 % après 60 jours, 30 % après 90 jours.

HONORAIRES TRANSACTION VIAGER

| Montant de la valeur libre | Taux d'honoraires sur la valeur libre |
|--|--|
| <i>Inférieur à 100 000 € inclus</i> | 12 % TTC |
| <i>Compris entre 100 001 € et 300 000 € inclus</i> | 10 % TTC |
| <i>Supérieur à 300 001 € inclus</i> | 7,2 % TTC |

Tranches non cumulatives

Honoraires à la charge de l'acquéreur, dus en cas de signature d'un acte authentique chez le notaire.

Les honoraires intervenant dans le cadre d'une vente d'un bien en Viager Mutualisé est fixée selon les accords en vigueur avec les différents fonds d'investissement, ne peut être supérieure à 6 % HT (7,2 % TTC) de la valeur vénale libre expertisée du bien. Cette rémunération est imposée par les fonds d'investissement qui sont pour certains sous contrôle de l'AMF et de l'ACPR.

HONORAIRES DE RECHERCHE

| <i>Montant d'acquisition</i> | <i>Taux d'honoraires sur la valeur libre</i> |
|--|--|
| <i>Inférieur à 300 000 € inclus</i> | <i>8 000 € TTC (Forfait)</i> |
| <i>Compris entre 300 001 € et 500 000 € inclus</i> | <i>2,7 % TTC</i> |
| <i>Compris entre 500 001 € et 750 000 € inclus</i> | <i>2,5 % TTC</i> |
| <i>Compris entre 750 001 € et 1 000 000 € inclus</i> | <i>2 % TTC</i> |
| <i>Compris entre 1 000 001 € et 1 500 000 € inclus</i> | <i>1,5 % TTC</i> |
| <i>Supérieur à 1 500 001 € inclus</i> | <i>1 % TTC</i> |

Tranches non cumulatives

Honoraires à la charge de l'acquéreur, dus en cas de signature d'un acte authentique chez le notaire.

Les honoraires sont calculés sur la valeur d'acquisition nette vendeur hors « frais de notaire ». Le montant obtenu sera celui inscrit sur le mandat de recherche. En cas d'acquisition d'un bien à un prix final en dehors de la fourchette déterminée au contrat, les honoraires seront recalculés sur le prix final net vendeur, hors frais de notaire.

HONORAIRES LOCATION "Bail d'habitation vide ou meublé"

| Montant total TTC | Bailleur | Locataire |
|--|---------------------|---------------------|
| Entremise et négociation | OFFERT | OFFERT |
| Visite, constitution du dossier et rédaction du bail | 12 € / m2 | 12 € / m2 |
| Etat des lieux | 3 € / m2 | 3 € / m2 |
| Parking / Box | Un mois de loyer CC | Un mois de loyer CC |

CC = Charges comprises

Article 5 loi 1989 : "La rémunération des personnes mandatées pour se livrer ou prêter leur concours à l'entremise ou à la négociation d'une mise en location d'un logement, [...] est à la charge exclusive du bailleur, à l'exception des honoraires liés aux visites, constitution du dossier, rédactions du bail et à l'état des lieux

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

| <i>Valeur locative mensuelles charge comprise du parc immobilier en gestion</i> | <i>Taux d'honoraires sur loyer CC perçus</i> | |
|---|--|--------------------|
| <i>0 € à 1 600 €</i> | <i>5,83 % HT</i> | <i>7 % TTC</i> |
| <i>1 601 € à 2 200 €</i> | <i>5 % HT</i> | <i>6 % TTC</i> |
| <i>Au-delà de 2 200 €</i> | <i>4 % HT</i> | <i>4,8 % TTC</i> |
| Box et parking | <i>7,5 % HT</i> | <i>9 % TTC</i> |

Honoraires à la charge du bailleur

CC = Charges comprises

Un bailleur confiant plusieurs logements, en son nom propre ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés, dans le cadre d'un ou plusieurs mandats de gestion conclus avec BLG PATRIMOINE, bénéficiera du taux d'honoraire d'honoraires correspondant au barème ci-dessus, en corrélation avec la composition de son parc immobilier.

HONORAIRES DE GESTION VIAGER

Taux d'honoraires sur la valeur locative expertisée

| Valeur locative mensuelles expertisée | Taux d'honoraires sur loyer CC perçus | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|-----------|
| 0 € à 1 600 € | 6 % HT | 7,2 % TTC |
| 1 601 € à 2 200 € | 5 % HT | 6 % TTC |
| Au-delà de 2 200 € | 4 % HT | 4,8 % TTC |

Honoraires à la charge du propriétaire ou par le nu-propriétaire (selon mode de détention)

Le taux d'honoraires de gestion "Viager" est calculé sur la base de la valeur locative ou du rendement locatif déterminé par l'édition d'un rapport d'expertise établi par un expert immobilier tiers (dans le cadre d'une détention par un propriétaire institutionnel) ou par la présentation de trois estimations réalisées par des agences immobilières (dans le cadre d'une détention par un propriétaire particulier)

Un bailleur confiant plusieurs logements, en son nom propre ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés, dans le cadre d'un ou plusieurs mandats de gestion conclus avec BLG PATRIMOINE, bénéficiera du taux d'honoraire d'honoraires correspondant au barème ci-dessus, en corrélation avec la composition de son parc immobilier.

HONORAIRES DES PRESTATIONS DE GESTION NON INCLUSES

| | |
|--|--|
| Suivi des travaux si supérieurs à 4000 € TTC | 3 % HT du montant des travaux |
| Lettre de rappel et 1ère relance par lettre recommandée et recouvrement amiable | Montant du recommandé |
| Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire) | Forfait suivi administratif du contentieux 180 € |
| Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles auprès de tiers (commission de conciliation, procédure, conseil juridique) | Taux horaire |
| Avenant au bail | 200 € |
| Représentation éventuelle aux assemblées générales (Heures ouvrables / Au-delà TTC) | Taux horaire |
| Assurance Loyer Impayé | 2 % des loyers CC |
| Assurance Propriétaire non occupant | 100 € / an |

TAUX HORAIRE

| Heures d'ouverture | Hors heures d'ouverture |
|--------------------|-------------------------|
| 130 € HT | 160 € HT |

Les horaires d'ouverture s'entendent du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h30

Médiateur de la Consommation : AME Conso, 11 Place Dauphine - 75001 PARIS

Aucun honoraire, aucun frais, de quelque nature que ce soit (publicité...) n'est dû avant la conclusion d'un contrat.